

Pièces du dossier

Dossier à envoyer par courrier en recommandé avec Accusé de réception

	Formulaire de demande complété et signé en 3 exemplaires originaux
	Plan de situation (format A4 : 21 x 29,7 cm) avec la localisation des parcelles entourée en rouge
	en cas de divisions de parcelles, joindre impérativement une copie du document d'arpentage (DMPC)

Après décision de la CCAF, copie transmise :

- au notaire (un exemplaire), le
- au géomètre (un exemplaire), le



Direction du Développement et des Solidarités Territoriales
Service Aménagement de l'Espace,
Agriculture, Environnement

**DEMANDE D'AUTORISATION
PROJET DE MUTATION**
Articles L.121-20 et R.121-28 du Code Rural et de la Pêche Maritime
Aménagement Foncier Agricole et Forestier

**Cadre réservé au Conseil
départemental**

Date de réception :/...../.....

N° de dossier :

Opération :PERTUIS.....

Nature de l'acte : vente donation échange division de parcelles succession
 autre :

Objectif de l'acquisition :

1. Désignation du Notaire		
NOM :	Prénoms :	
Adresse : numéro, voie, lieu-dit		Code Postal
Commune :	Téléphone :	e-mail :

2. Description de la propriété avant mutation		
Nom société ou groupement (le cas échéant) :		
NOM :	Prénoms :	
Adresse : numéro, voie, lieu-dit		Code Postal
Commune :	Téléphone :	e-mail :
NOM :	Prénoms :	
Adresse : numéro, voie, lieu-dit		Code Postal
Commune :	Téléphone :	e-mail :

3. Description du bien					
Commune	Désignation cadastrale		Lieu-dit	Superficie	Origine des biens *
	Section	N°			
PERTUIS					

* Indiquer l'origine des biens au moyen des lettres C (bien de communauté) – P.M (biens propres du mari) – P.F (biens propres de la femme) – N.P (nue-propriété) – U (usufruit)

4. Description du bien après mutation		
Acquéreur ou nouveau propriétaire		
NOM :		Prénoms :
Adresse : numéro, voie, lieu-dit		Code Postal
Commune :	Téléphone :	e-mail :

Le bien est-il loué oui non

Si oui indiquer les coordonnées du fermier ou du futur fermier :

NOM :		Prénoms :
Adresse : numéro, voie, lieu-dit		Code Postal
Commune :	Téléphone :	e-mail :

N.B : en cas de divisions de parcelles, joindre impérativement une copie du document d'arpentage.

A _____, le _____

Le Notaire,
(signature et cachet de l'étude)

Si la Commission Communale d'Aménagement Foncier estime que la mutation envisagée est de nature à entraver la réalisation de l'aménagement foncier, la demande de mutation doit être soumise pour autorisation à la commission départementale d'aménagement foncier.

La mutation sur laquelle la commission départementale n'a pas statué dans un délai de trois mois à compter de la demande est considérée comme autorisée.

Cadre réservé au secrétariat de la Commission

Transmis pour avis au cabinet : _____, géomètre chargé de l'opération d'aménagement foncier.....

A _____, le _____
(signature)

Cadre réservé au Géomètre Expert mandaté pour l'opération d'aménagement foncier

Avis du Géomètre :

Date à laquelle il serait souhaitable que la mutation soit réalisée :

A _____, le _____

Le Géomètre,
(signature + cachet)

A retourner au :
Conseil départemental de Vaucluse – Direction du Développement et des Solidarités Territoriales –
Service Aménagement de l'Espace, Agriculture, Environnement – Hôtel du Département – Rue Viala
– 84909 AVIGNON cedex 9

Cadre réservé à la Commission Communale d'Aménagement Foncier

Décision de la Commission Communale d'Aménagement Foncier :

Pour le Président de la Commission
Communale d'Aménagement Foncier,
Le Secrétaire,